

**COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance ordinaire du 21 Décembre 2012

Date de convocation : 11 décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt et un décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALAZ Christophe, maire

Présents : M. DE VISSCHER Bruno- Mme CERELOZ Odette - Mme COLLOMBIER Carole - M. COLLOMBIER Sébastien - M. DENCHE James - Mme DENCHE Nicole - M. LASSIAZ François - M. MARCHAL Rémy - M. MARTIN Yves - Mme MARTINANT Coralie - M. ROIG Claude - Mme RUFFIER Marguerite- M. THEVENON Raphaël

Excusés :

Absents : M. TRAVERSIER Thierry

SECRETAIRE : Mme CERELOZ Odette

Avec l'accord du conseil municipal, le maire ajoute à l'ordre du jour le point suivant :

Création du poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

**DECISIONS BUDGETAIRES**

**DELIBERATION N°2012-07-00001**

**Décision de régler des dépenses d'investissements nouveaux avant le vote du budget primitif 2013**

Le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il l'autorise à engager et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2013 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012 aux C/ 20 et 21, soit

**M14**

C/ 20 42891.00 x 25% = 10722.00 C/21 542382.00 x 25% = 135595.00

**M49**

C/20 25690.00 x 25% = 6422.00 C/21 55004.00 x 25% = 13751.00

Le conseil municipal donne son autorisation.

**DELIBERATION 2012-07-00002**

**Subvention du budget général au budget eau-assainissement**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un transfert de crédit du budget principal M14 au budget de l'eau-assainissement M49, tant en exploitation qu'en investissement

Propose de voter une subvention pour la section d'exploitation d'un montant de 8000 € et pour la section d'investissement d'un montant de 148758.80 € (déficit d'investissement au 31 12 2011 – affectation du résultat)

Le conseil municipal,

Décide une subvention d'exploitation d'un montant de 8000 euros et une subvention d'équipement de 148758.80 euros du budget principal M14 au budget annexe de l'eau – assainissement M49

**DELIBERATION 2012-07-00003****Décision budgétaire modificative budget principal M14**

Les écritures au C/202 s'amortissent en 10 ans. La présent DM a pour objet de prendre en compte la régularisation des écritures d'amortissement de 2007 à 2012.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	17 187,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>17 187,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corporelles	0,00 €	17 187,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 187,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 187,00 €</b>	<b>17 187,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	17 187,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 187,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-2802 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 187,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 187,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 187,00 €</b>	<b>17 187,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**DELIBERATION 2012-07-00004****PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a institué une participation pour le raccordement à l'égout. Le montant actuel est de 1800 euros par logement.

Il informe le conseil municipal que la participation pour le financement de l'assainissement collectif remplace à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 la participation pour le raccordement à l'égout et propose au conseil municipal d'instituer la PFAC et de fixer le montant de cette participation à 1800 euros ( le montant maximum demeure fixé à 80 % du coût d'une installation d'assainissement individuel). Les redevables de la PFAC sont non seulement les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public d'assainissement, et les propriétaires des immeubles existants ayant réalisés des travaux induisant des eaux usées supplémentaires, mais aussi les propriétaires d'immeubles existant avant la construction ou l'extension du réseau de collecte des eaux usées.

Le conseil municipal décide d'instituer la participation pour le financement de l'assainissement collectif et en fixe le montant à 1800 euros.

**DELIBERATION 2012-07-00005****Création du poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le maire informe qu'un agent technique 1<sup>ère</sup> classe va bénéficier d'un avancement de grade (avis favorable de la CAP en date du 11 décembre 2012) et qu'en conséquence il convient de créer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour qu'il puisse être nommé sur son nouveau grade dès publication des listes d'aptitude.

Le conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

### **RAPPORT DU SDES**

Le maire communique le rapport d'activités du SDES pour l'année 2011. Le conseil municipal prend acte.

**NB consultable et téléchargeable sur le site internet du SDES [www.sdes73.com](http://www.sdes73.com) dans la rubrique activités.**

### **COMPTE RENDU DE DELEGATION**

DIA

Le maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- des parcelles sises à la Combaz
- des parcelles sises au Ferlay d'en Bas

### **DIVERS**

#### **ENQUETES PUBLIQUES**

Deux enquêtes publiques relatives préalables à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et pour la création des périmètres de protection, l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de la consommation humaine, Captage de Vernier et de la Thuile (enquête en vue de la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire conjointes) auront lieu **en mairie du 07 janvier 2013 au 05 février 2013 inclus**. Le public pourra en prendre connaissance **aux jours et heures d'ouverture de la mairie** et consigner le cas échéant ses observations sur le registre (rappel des jours et heures d'ouverture de la mairie : lundi 16 h -19 h, mardi 15 h – 18 h, mercredi 10 h -12 h, vendredi 15 h – 18 h)

#### **DOSSIER Tartarat/Commune –décision du TA .**

M. TARTARAT Sylvain avait contesté une décision de certificat d'urbanisme opérationnel auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE. Le Maire informe que, par jugement rendu le 11 décembre 2012, la requête de M. TARTARAT est rejetée.

Le Maire,

Christophe VALAZ.

